

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 101

16 janvier 2013

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 09 S.à r.l.	4820	MEGAMED, société à responsabilité limitée	4840
AEIF LH Sub 10 S.à r.l.	4824	Merinvest S.A.	4840
AI Green (Luxembourg) Holding II S.à r.l.	4828	MMOTC Productions Luxembourg S.A.	4841
Amizmiz Lux S. à r. l.	4847	Mohawk International Holdings S.à r.l. ...	4827
Avestus Paddington S.à r.l.	4816	Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.	4827
DNA33 Services S.A.	4842	Moretti S.à r.l.	4841
Galatee Management S.A.	4802	Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A.	4806
JaelCuriel S.à r.l.	4804	Morgan Stanley International Finance S.A.	4841
Khamsa Lux S.A.	4802	Moselle Clo S.A.	4841
Kud S.A.	4803	Mountain do Brasil Investments S.C.A. ...	4828
Landewyck Group Sàrl	4812	Movele S.à r.l.	4844
LBK Finance S.A.	4812	Movil Wave	4839
LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l.	4815	MR-Office S.A.	4844
LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l.	4815	Mylan Luxembourg L1 SCS	4839
LCP Management S.A.	4816	Mylan Luxembourg L2 SCS	4840
Lela Coiffure s.à r.l.	4820	Nanna II S.C.A.	4845
Lesswood S.à r.l.	4819	NaturService S.à r.l.	4845
L'immobilière Siebenaler	4805	Naxos Capital Managers S.à.r.l.	4845
Livin Real Estate	4820	NCS Europe SA	4848
Livinvest S.A.	4820	Nexar Capital Group S.C.A.	4846
Loach S.à r.l.	4805	Niederborn-Immo S.A.	4846
Locart Construction S.A.	4823	Noahs Ark International S.A.	4846
Loyalty Partner Holdings S.A.	4805	N.V. Verizon Belgium Luxembourg S.A., succursale de Luxembourg	4845
L & Q Solar Luxembourg S.à r.l.	4803	Start Holdco S.à.r.l.	4808
Luna Bianca S.à.r.l.	4824	VIII B Chateau S.à r.l.	4812
Lustan Holding S.à.r.l.	4808		
LuxCo 82 S.à r.l.	4811		
Luxembourg McD Investments S.à r.l. ...	4808		
Lux e-shelter	4848		
Magna Financing Luxembourg S.à r.l.	4824		
MD Engineering S.à r.l.	4840		

Khamsa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 136.882.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 03 Décembre 2012.

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, né le 25.03.1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/a, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg de sa fonction d'administrateur, avec effet au 26 novembre 2012.

Le Conseil décide de coopter comme nouvel administrateur avec effet au 03 décembre 2012, Monsieur Olivier CA-GIOULIS, né le 14.03.1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), domicilié professionnellement 9-11 Rue Louvigny, L- 1946 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KHAMSA LUX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012162601/17.

(120215118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Galatee Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 37.027.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Willy Gustaaf Joseph VAN RYCKEGHEM, né à Gent (Belgique) le 15 janvier 1935, demeurant à Edificio Ventur, n°12-B, Caniço de Baixo, Santa Cruz, Madeira, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 juin 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «GALATEE MANAGEMENT S.A.» (la «Société»), ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mersch en date du 23 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 8 novembre 1991. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la société «GALATEE MANAGEMENT S.A.» s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE US DOLLARS (50.000.- USD) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS US DOLLARS (500.- USD) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Willy Gustaaf Joseph VAN RYCKEGHEM, précité, étant devenu seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 23 octobre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 23 octobre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53463. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157656/57.

(120208386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Kud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.947.

Lors de l'assemblée générale reportée tenue en date du 30 octobre 2012, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Kaeslin, avec adresse professionnelle au 22-24, Route de Genève, 1033 Cheseaux, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, son mandat débute avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012162607/20.

(120214497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

L & Q Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.341.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

L & Q Solar Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012162608/12.

(120215148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

JaelCurriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 169.334.

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de JaelCurriel SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé à L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.334 (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} juin 2012 suivant un acte de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1706 du 6 décembre 2012.

A COMPARU:

Madame Jael REDINHA AZEVEDO, épouse de Jorge Pinto, demeurant à L-4463 Soleuvre, 36, rue Prince Jean.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'elle est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (87.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. L'Associé Unique, Madame Jael REDINHA AZEVEDO, prénommée, déclare souscrire à mille neuf cents (1.900) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de QUARANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (47.500.- EUR) que l'Associé Unique détient envers la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature des créances sont certifiées par (i) une attestation émise à la date du 27 novembre 2012 par la gérance de la Société et (ii) une copie du grand livre de la Société datée du 26 novembre 2012.

2. Madame Carina Liliana Esteves Pereira Paiva, épouse de Julio Claudio Duarte Paiva, demeurant à L-3676 Kayl, 36, rue de Schiffflange, déclare souscrire à mille six cents (1.600) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en espèces d'un montant de quarante mille euros (40.000.- EUR), ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation du capital social et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, la répartition des parts sociales dans la Société après l'augmentation de capital social est comme suit:

- Madame Jael REDINHA AZEVEDO, épouse de Jorge Pinto, Deux mille quatre cents parts sociales	2.400
- Madame Carina Liliana Esteves Pereira Paiva, épouse de Julio Claudio Duarte Paiva,	
Mille six cents parts sociales	<u>1.600</u>
TOTAL: quatre mille parts sociales	4.000

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} janvier 2013, à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, Galerie Louvigny de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.700.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: J. REDINHA AZEVEDO, C. L. ESTEVES PEREIRA PAIVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56700. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157703/64.

(120208519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

L'immobilière Siebenaler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 116.579.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Siebenaler Pascal

Le gérant

Référence de publication: 2012162610/11.

(120215162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Loach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.081.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 12 décembre 2012 que les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société détenues par Monsieur Johan Harald Wilhelm CHRISTOFFERSON, né le 20 mai 1961, à Solna, Suède, demeurant professionnellement à 28, Queen Anne's gate, London SW1H 9AB, Royaume Uni, ont été cédées à la société CRC European Loan Origination Platform Limited, constituée sous la loi irlandaise et enregistrée dans le Registre de Commerce et des Sociétés Irlandaise, «Companies Registration Office», sous le numéro 431067, ayant son siège social à 53 Merrion Square, Dublin 2, République d'Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162622/15.

(120215099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 19 novembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

* Douglas Edward Buclminster, avec adresse professionnelle au 76, Buckingham Palace rd, bâtiment Belgrave House, SW1W 9AX Londres, Royaume-Uni;

* Aber Ravinder Bhatia, avec adresse professionnelle au 200, Vesey Street, étage 36, NY 10285 New York, Etats-Unis;

* Werner Heinrich Decker, avec adresse professionnelle au 112, Theodor Heuss Allée, 60486 Frankfurt am Main, Allemagne;

* Christophe Yves François Le Caillée, avec adresse professionnelle au 76, Buckingham Palace rd, SW1W 9AX Londres, Royaume-Uni;

* Alexander Rittweger, avec adresse professionnelle au 12, Theresienhoehe, 80339 Munich, Allemagne;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

- renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162625/26.

(120214495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 56.611.

In the year two thousand and twelve, the seventh day of November, before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A., a public limited liability company, having its registered office at 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 56.611, incorporated pursuant to a deed received by Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 1, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 663 of December 21, 1996 (the Company).

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the enacting notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Amendment of the relevant section of article 25 of the articles of association of the Company to provide explicitly that the board of directors of the Company is authorised to pay interim dividends in accordance with the conditions laid down by law; and

3. Miscellaneous.

II. The name of the represented shareholder and the number of the shares it holds are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholder and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholder, after having been signed *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, and expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and re-state the third paragraph of article 25 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The Board of Directors of the Company is authorised to pay interim dividends in accordance with the conditions laid down by law."

There being no further matter on the agenda, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and German, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German texts, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the undersigned notary, the present deed.

English version followed by the German version which prevails:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am siebten November, vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung (die Versammlung) der Aktionäre der Aktiengesellschaft Morgan Stanley Europe Reinsurance S.A. mit Sitz in 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 56.611, gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, am 1. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 663 vom 21. Dezember 1996 (die Gesellschaft).

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, Privatbeamtin, berufsansässig in Esch/Alzette statt (der Präsident). Der Präsident bestellte Frau Sophie HENRYON, Privatbeamtin, berufsansässig in Esch/Alzette zum Sekretär der Versammlung.

Die Versammlung wählte Frau Claudia ROUCKERT, Privatbeamtin, berufsansässig in Esch/Alzette, zum Stimmenzähler der Versammlung (der Präsident, der Sekretär und der Stimmenzähler werden nachstehend gemeinsam das Büro genannt).

Da das Büro hiermit gebildet wurde, erklärt der Präsident und bittet sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung nachfolgende Punkte begreift:

1. Verzicht auf die Einberufungsbekanntmachung;

2. Abänderung des relevanten Absatzes der Satzung der Gesellschaft, so dass der Verwaltungsrate der Gesellschaft ermächtigt ist, Zwischendividenden, im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen, zu zahlen; und

3. Sonstiges.

II. Der Name des vertretenen Aktionärs der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihm innegehaltenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt, welche nach Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten des vertretenen Aktionärs und den unterzeichneten Notar zusammen mit dem Vollmachten des vertretenen Aktionärs, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

III. Aus der Präsenzliste geht hervor daß all das Gesellschaftskapital der Gesellschaft abbildenden, sich im Umlauf befindenden Aktien der Versammlung anwesend oder vertreten sind, so daß die Versammlung rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

IV. Die Versammlung hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Weil das ganze Gesellschaftskapital in der heutigen Versammlung vertreten ist verzichtet die Versammlung auf die Einberufungsbekanntmachungen. Der vertretene Aktionär erklärt sich ordnungsgemäß einberufen und erklärt eine perfekte Kenntnis der Tagesordnung, die ihm wurde im Voraus mitgeteilt wurde, zu haben.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 25, Absatz 3 der Satzung abzuändern wie folgt:

„Im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen können Zwischendividenden durch den Vorstand der Gesellschaft ausgeschüttet werden.“

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000.-).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische und die deutsche Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Partei in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Wunsch der gleichen Partei hat, im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der deutsche Text Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige originale Urkunde unterschrieben.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15185. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157808/111.

(120208202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Lustan Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.605,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.836.

—
EXTRAIT

En date du 10 décembre 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Freddy de Petter, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162626/15.

(120214261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Luxembourg McD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.001,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162629/11.

(120214871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Start Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.363,84.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.422.

—
In the year two thousand and twelve, on the eighth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Start Holdings L.P., a limited partnership established in England and having its registered office at 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, United Kingdom, acting through its general partner Start Holdco GP Limited;
2. HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III B LP, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967 482;
3. HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697 892 as custodian for Montagu III GmbH & Co. KG, a company governed by the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at 28, Brienner Strasse, D-80333 Munich, acting for the benefit of account 697 892;
4. HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu III LP, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967 482; and

5. HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482 as custodian for Montagu Investor LP, a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967 482;

(together referred as the “Shareholders”),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-DA Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Shareholders are the shareholders of Start Holdco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.422 (the “Company”), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Memorial”) on 25 September 2008, number 2349 and lastly amended on 11 July 2012, by a notarial deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial on 14 September 2012, number 2299.

II.- That the 2,792,716 (two million seven hundred ninety-two thousand seven hundred sixteen) class A1 shares; 223,417 (two hundred twenty-three thousand four hundred seventeen) class A2 shares; 223,417 (two hundred twenty-three thousand four hundred seventeen) class A3 shares; 223,417 (two hundred twenty-three thousand four hundred seventeen) class A4 shares; 223,417 (two hundred twenty-three thousand four hundred seventeen) class A5 shares; 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) class B1 shares; 100,000 (one hundred thousand) class B2 shares; 100,000 (one hundred thousand) class B3 shares; 100,000 (one hundred thousand) class B4 shares and 100,000 (one hundred thousand) class B5 shares, of a nominal value of EUR 0.01 (one Cent of Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right; and
2. Amendments of articles 10.7 and 10.10 of the articles of association of the Company relating to the rules of management of the Company.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further unanimously resolve that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend articles 10.7 and 10.10 of the Company’s articles of association so as to read as follows:

With respect to article 10.7 of the articles of association of the Company:

“ **10.7.** Subject to the quorum requirements set forth in these Articles or by law, and subject to the requirements set forth in any shareholders’ agreement from time to time agreed upon between the shareholders of the Company and any other additional party, decisions shall be passed by a majority of the managers in attendance.”; and

With respect to article 10.10 of the articles of association of the Company:

“ **10.10.** Any manager may participate and vote in any meeting of the managers by telephone conference call initiated on behalf of the board of managers in Luxembourg or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means shall not count for the quorum, which shall be physically present / represented.”

No other amendments to be made to article 10 of the articles of association of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this meeting, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Start Holdings L.P., a limited partnership établi en Angleterre et ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2AP, Royaume-Uni, agissant par son associé illimité Start Holdco GP Limited;

2. HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482, en tant que dépositaire de Montagu III B LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant pour le bénéfice du compte 967 482;

3. HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 697 892, en tant que dépositaire de Montagu III GmbH & Co. KG, une société régie par les lois de l'Allemagne, ayant son siège social sis au 28, Brienner Strasse, D-80333 Munich, agissant pour le bénéfice du compte 697 892;

4. HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482, en tant que dépositaire de Montagu III LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant pour le bénéfice du compte 967 482; et

5. HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited Account 967 482, en tant que dépositaire de Montagu Investor LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 8, Canada Square, Londres E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant pour le bénéfice du compte 967 482;

(ensemble désignés comme les "Associés"),

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les Associés sont les associés de Start Holdco S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.422 (la «Société»), constituée par acte notarié dressé par Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 24 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») le 25 septembre 2008, numéro 2349 et modifié pour la dernière fois le 11 juillet 2012, en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné, publié au Mémorial le 14 septembre 2012, numéro 2299.

II.- Que les 2.792.716 (deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille sept cent seize) parts sociales de classe A1; 223.417 (deux cent vingt-trois mille quatre cent dix-sept) parts sociales de classe A2; 223.417 (deux cent vingt-trois mille quatre cent dix-sept) parts sociales de classe A3; 223.417 (deux cent vingt-trois mille quatre cent dix-sept) parts sociales de classe A4; 223.417 (deux cent vingt-trois mille quatre cent dix-sept) parts sociales de classe A5; 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de classe B1; 100.000 (cent mille) parts sociales de classe B2; 100.000 (cent mille) parts sociales de classe B3; 100.000 (cent mille) parts sociales de classe B4 et 100.000 (cent mille) parts sociales de classe B5, d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime d'Euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment informés au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

3. Renonciation au droit de convocation; et

4. Modifications des articles 10.7 et 10.10 des statuts de la Société se rapportant aux règles de gestion de la Société.

Suite à l'approbation par les Associés de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les Associés renoncent unanimement à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour à l'ordre du jour, considèrent être valablement

convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. En outre, les Associés décident unanimement que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Les Associés décident unanimement de modifier les articles 10.7 et 10.10 des statuts de la Société qui doivent être lus comme suit:

En ce qui concerne l'article 10.7 des statuts de la Société:

“ **10.7.** Les décisions doivent être adoptées à la majorité des gérants présents conformément au quorum requis énoncé dans ces Statuts ou dans la Loi et dans tout pacte d'associés convenu entre les associés de la Société ou toute autre partie; et

En ce qui concerne l'article 10.10 des statuts de la Société:

“ **10.10.** Tout gérant peut participer et voter à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou conférence téléphonique initiée au nom du conseil de gérance au Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens ne sera pas prise en compte pour le quorum, qui doit être physiquement présent/représenté.”

Aucune autre modification ne sera apportée à l'article 10 des statuts de la Société.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette assemblée, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15190. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012157941/164.

(120208221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Lors du transfert de parts en date du 6 décembre 2012, Monsieur Niels Lunderff a transféré 3 de ses 153 parts sociales dans la société à Monsieur Wojciech Sobieraj.

Lors du transfert de parts en date du 6 décembre 2012, Monsieur Cezary Smorszczewski a transféré 3 de ses 153 parts sociales dans la société à Monsieur Wojciech Sobieraj.

Dès lors, Monsieur Niels Lunderff détient 150 parts sociales, Monsieur Cezary Smorszczewski détient 150 parts sociales et Monsieur Wojciech Sobieraj détient 210 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012162630/19.

(120215181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 7.190.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse actuelle de Madame Gaby TÜRK, détenant 1.000 parts sociales de la Société en usufruit, est la suivante:

2a, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012162633/16.

(120214370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

LBK Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 82.138.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 19 novembre 2012

1. Les mandats des Administrateurs:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Madame Isabelle DONADIO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

sont reconduits, avec effet au 9 mai 2012, pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

2. Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 12 F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit, avec effet au 9 mai 2012, pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Référence de publication: 2012162637/20.

(120214600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

VIII B Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.960.

—
In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) VIII INTERNATIONAL HOLDINGS S.à.r.l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 122.957, duly represented by one of its managers, Mr Vincent BOUFFIOUX, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in New-York (USA) and Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg, on November 19th and 21st, 2012; and

2) VIII CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS S.à.r.l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 122.958, duly represented by one of its managers, Mr Vincent BOUFFIOUX, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in New-York (USA) and Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg, on November 19th and 21st, 2012,

(hereafter the Shareholders)

Said proxies, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of VIII B Chateau S.à.r.l., a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 122.960, (hereafter the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), dated December 15th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 578 dated April 11th, 2007, successively modified by deed of the undersigned notary, dated August 10th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1853 dated September 24th, 2009.

The five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Discharge of the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.
- 3) Appointment of one liquidator (hereafter the Liquidator).
- 4) Determination of the powers of the Liquidator and decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
- 5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Shareholders:

First resolution

The Shareholders decide, in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders decide to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates until the date hereof.

Third resolution

The Shareholders decide to appoint as liquidator Mr Vincenzo ARNO, private employee, born on May 20th, 1963 in Luxembourg, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders decide that the Liquidator shall receive the powers as follows:

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company,

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind and will be empowered to make an interim dividend distribution to the Shareholders, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory notes in the possession of the Company's Shareholders.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (1.000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VIII INTERNATIONAL HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.957, dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Vincent BOUFFIOUX, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique) et Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) les 19 et 21 novembre 2012; et

2) VIII CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.958, dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Vincent BOUFFIOUX, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique) et Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) les 19 et 21 novembre 2012,

(ci-après les Associés).

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de VIII B Chateau S.à.r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.960 (ci-après la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 578 du 11 avril 2007, successivement modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1853 du 24 septembre 2009.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les Associés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2) Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 3) Nomination d'un liquidateur (ci-après le Liquidateur).
- 4) Définition des responsabilités du Liquidateur et décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la société, et de payer toutes les dettes de la Société.
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par les Associés:

Première résolution

Les Associés décident, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les Associés désignent comme liquidateur Monsieur Vincenzo ARNO, employé privé, né à Luxembourg le 20 mai 1963, ayant son adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur doit dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en espèces et pourra faire des distributions d'avances sur le produit de la liquidation aux Associés, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenue par la Société au profit de ses actionnaires.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Bouffioux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2012. LAC/2012/56424. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157984/156.

(120208509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.056.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162638/10.

(120215020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.056.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162639/10.

(120215021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

LCP Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 137.452.

Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren vom 4. Dezember 2012

Die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 47205, erhält das Mandat des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr zum 31. März 2013.

Der Verwaltungsrat beschließt den Gesellschaftssitz mit Wirkung zum 10. Dezember 2012 von 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg nach 17 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung
Für LCP MANAGEMENT S.A.
Ein Mandatar

Référence de publication: 2012162641/15.

(120214964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Avestus Paddington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 165.351.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of November,

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Avestus Paddington S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 165.351 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December 13th, 2011, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 205 of January 25, 2012.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l." a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.883 (the "Sole Partner"), represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde residing in Esch-sur-Alzette, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - All the 500 (five hundred) shares with a nominal value of GBP 50 (fifty pounds) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at GBP 25,000 (twenty-five thousand pounds) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of GBP 50 (fifty pounds) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the interim balance sheet and profit and loss account of the Company as at November 15, 2012 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

-The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Catherine Baudhuin, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Babette Chambre, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pierre Feltgen, manager A, residing professionally at 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Mark Donnelly, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;
- Sandra Atkinson, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille douze, le seize novembre,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Avestus Pad-dington S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.351 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger résidant à Luxembourg instrumentant en date du 13 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 25 janvier 2012, numéro 205.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l." une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.883 (l'«Associé Unique»), représenté par Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de GBP 50 (cinquante livres) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution.

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à GBP 25,000 (vingt-cinq mille livres), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de GBP 50 (cinquante livres) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 15 novembre 2012 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Catherine Baudhuin, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L1882, Luxembourg;
- Babette Chambre, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L1882, Luxembourg;
- Pierre Feltgen, gérante A, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160, Luxembourg;
- Mark Donnelly, gérante A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;
- Sandra Atkinson, gérante A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Sixième résolution.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158054/177.

(120209241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lesswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 145.782.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts signée en date du 25.10.2012 que l'associé Jean-François BROUSSE a cédé la totalité de ses parts comme suit:

- 50 parts sociales à la société HERMAS SARL, ayant son siège social au 251, rue de Beggen; L - 1221 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B172832,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LESSWOOD S.A R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2012162646/16.

(120214228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Lela Coiffure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 156.590.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012162643/10.

(120214405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Livin Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 152.266.

Résolutions du gérant unique prise en date du 2 décembre 2012

Le gérant de la société a délégué à Monsieur Max BAUER, né le 3 décembre 1978 à Luxembourg demeurant, 7 rue Leydenbach L-1947 Luxembourg, la gestion journalière de la société.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière.

Référence de publication: 2012162650/12.

(120215189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Livinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 75.128.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2012:

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société au:
40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012162651/12.

(120214949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

AEIF LH Sub 09 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 145.004.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 08 S.à r.l. , a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.003, holder of 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Pascale Haine, private employee, residing professionally in 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 29 November 2012.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of AEIF LH Sub 09 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 145.004 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) (the "Company").

The Company has been incorporated on 6th February 2009 by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 653, on 26 March 2009.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 16th September 2009 by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2015, on 15 October 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To approve the interim accounts.
- 2 To grant discharge to the sole manager of the Company.
- 3 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 4 To appoint the liquidator.
- 5 To determine the powers to be granted to the liquidator and the remuneration of such liquidator.
- 6 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim accounts prepared by the sole manager of the Company, AEIF Luxembourg holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 129.159 (the "Sole Manager") and dated 29 November 2012 (the "Interim Accounts").

The Sole Shareholder further acknowledged that the Interim Accounts were prepared for the purpose of the liquidation of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to grant discharge, on the basis of the Interim Accounts, to the Sole Manager for its mandate as sole manager of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of this deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator the following company:

AEIF LH Sub 07 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.370 (the "Liquidator").

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers, in particular:

- a) all powers set out in articles 144 and following of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law");
- b) the powers to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior authorization of the shareholders of the Company;
- c) the power to waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- d) the power to, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the Law, redeem shares issued by the Company;
- e) the power to make, under its own responsibility, advances on the liquidation proceeds to the Sole Shareholder;
- f) the power to, under its own responsibility, grant to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- g) the power to represent and legally bind the Company in liquidation towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public, as well as to represent the Company in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Sole Shareholder further resolved to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AEIF LH Sub 08 S.à r.l. , une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 145.003, détenteur de 500 (cinq cents) parts de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Pascale Haine, employée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg le 29 novembre 2012.

Laquelle procuration signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de AEIF LH Sub 09 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.003 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 mars 2009, numéro 653.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2009 par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 octobre 2009, numéro 2015.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Approbation des comptes intérimaires.
- 2 Décharge au gérant unique de la Société.
- 3 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 4 Nomination d'un liquidateur.
- 5 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 6 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les comptes intérimaires préparés par le gérant unique de la Société, AEIF Luxembourg holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159 (le Gérant Unique) et datés 29 novembre 2012 (les Comptes Intérimaires).

L'Associé Unique prend acte que les Comptes Intérimaires ont été préparés aux fins de la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé, sur base des Comptes Intérimaires, d'accorder de donner décharge au Gérant Unique pour l'exécution de son mandat de gérant unique de la Société unique.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci à compter de la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer la personne suivante en qualité de liquidateur:

AEIF LH Sub 07 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.370 (le Liquidateur).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et plus particulièrement:

- a) tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);
- b) le pouvoir de passer tous les actes et d'effectuer toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des associés de la Société;
- c) le pouvoir de renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, d'accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- d) le pouvoir de racheter des parts sociales émises par la Société, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi;
- e) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de payer des avances sur le boni de liquidation à l'Associé Unique;
- f) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers; et
- g) le pouvoir de représenter et d'engager la Société en liquidation envers les tiers et sans limitation, sous sa propre signature, dans tous les actes y compris ceux impliquant un représentant officiel ou un notaire ou de représenter la Société en justice en tant que demandeur ou partie défenderesse.

L'Associé Unique a également décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. HAINE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14335. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158061/165.

(120208941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Locart Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 163.477.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012162653/10.

(120214309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Luna Bianca S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 2, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.405.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012162657/10.

(120214407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Magna Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 148.304.

Les statuts coordonnés au 29 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2012162659/12.

(120214457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

AEIF LH Sub 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 147.097.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 09 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.004, holder of 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five Euro) each (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Pascale Haine, private employee, residing professionally in 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 29 November 2012.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of AEIF LH Sub 10 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 147.097 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) (the "Company"). The Company has been incorporated on 3rd July 2009 by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1482, on 31st July 2009.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 16th September 2009 by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2032, on 16 October 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To approve the interim accounts.
- 2 To grant discharge to the sole manager of the Company.
- 3 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 4 To appoint the liquidator.
- 5 To determine the powers to be granted to the liquidator and the remuneration of such liquidator.

6 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim accounts prepared by the sole manager of the Company, AEIF Luxembourg holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 129.159 (the "Sole Manager") and dated 29 November 2012 (the "Interim Accounts").

The Sole Shareholder further acknowledged that the Interim Accounts were prepared for the purpose of the liquidation of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to grant discharge, on the basis of the Interim Accounts, to the Sole Manager for its mandate as sole manager of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of this deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator the following company:

AEIF LH Sub 07 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.370 (the "Liquidator").

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers, in particular:

- a) all powers set out in articles 144 and following of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law");
- b) the powers to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior authorization of the shareholders of the Company;
- c) the power to waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- d) the power to, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the Law, redeem shares issued by the Company;
- e) the power to make, under its own responsibility, advances on the liquidation proceeds to the Sole Shareholder;
- f) the power to, under its own responsibility, grant to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- g) the power to represent and legally bind the Company in liquidation towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public, as well as to represent the Company in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Sole Shareholder further resolved to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AEIF LH Sub 09 S.à r.l. , une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 145.004, détenteur de 500 (cinq cents) parts de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Pascale Haine, employée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg le 29 novembre 2012.

Laquelle procuration signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de AEIF LH Sub 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.097 et disposant d'un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la «Société»). La Société constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 juillet 2009, numéro 1482.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 septembre 2009 par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 octobre 2009, numéro 2032.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Approbation des comptes intérimaires.
 - 2 Décharge du gérant unique de la Société.
 - 3 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
 - 4 Nomination d'un liquidateur.
 - 5 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
 - 6 Divers.
- a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les comptes intérimaires préparés par le gérant unique de la Société, AEIF Luxembourg holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159 (le «Gérant Unique») et datés du 29 novembre 2012 (les «Comptes Intérimaires»).

L'Associé Unique prend acte que les Comptes Intérimaires ont été préparés aux fins de la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé, sur base des Comptes Intérimaires, d'accorder de donner décharge au Gérant Unique pour l'exécution de son mandat de gérant unique de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci à compter de la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer la personne suivante en qualité de liquidateur:

AEIF LH Sub 07 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.370 (le «Liquidateur»).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et plus particulièrement:

- a) tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);
- b) le pouvoir de passer tous les actes et d'effectuer toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des associés de la Société;

c) le pouvoir de renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, d'accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;

d) le pouvoir de racheter des parts sociales émises par la Société, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi;

e) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de payer des avances sur le boni de liquidation à l'Associé Unique;

f) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers; et

g) le pouvoir de représenter et d'engager la Société en liquidation envers les tiers et sans limitation, sous sa propre signature, dans tous les actes y compris ceux impliquant un représentant officiel ou un notaire ou de représenter la Société en justice en tant que demandeur ou partie défenderesse.

L'Associé Unique a également décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. HAINE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14337. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158062/165.

(120208954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

Rectificatif concernant le dépôt n°L120031992 du 23 février 2012

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012162677/14.

(120215005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.701.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 octobre 2012

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 31 octobre 2012.

2. Mme Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B avec effet au 31 octobre 2012.

3. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé avec effet au 31 octobre 2012 comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

4. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né le 13 août 1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé avec effet au 31 octobre 2012 comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12.12.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012162679/21.

(120215076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Mountain do Brasil Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012162682/14.

(120214789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

AI Green (Luxembourg) Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 173.209.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AI Green (Cayman) II Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-273175,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 27 November 2012.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "AI Green (Luxembourg) Holding II S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including

Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million and six hundred thousand US dollars (USD 1,600,000.00) represented by one million and six hundred thousand (1,600,000) shares of one USD dollar (USD 1.00) each, divided into (i) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class

D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and sixty thousand (160,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gerance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first

written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The one million and six hundred thousand (1,600,000) shares have been subscribed by "AI Green (Cayman) II Limited", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million and six hundred thousand US dollars (USD 1,600,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;

- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born in Casablanca, Marocco on May 10, 1973, residing at 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Al Green (Cayman) II Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-273175 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 27 novembre 2012.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Al Green (Luxembourg) Holding II S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par

engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million six cent mille US dollars (USD 1.600.000,00), représenté par un million six cent mille (1.600.000) parts sociales, d'une valeur d'un US dollar (USD 1.-) chacune divisées en (i) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent soixante mille (160.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J"), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"; chacune ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la Société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants

sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Al Green (Cayman) II Limited», prénommée, a souscrit l'ensemble des un million six cent mille (1.600.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'un million six cent mille US dollars (USD 1.600.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
 - Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin et demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, demeurant au 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 novembre 2012. Relation EAC/2012/15838. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDOR.

Référence de publication: 2012158068/624.

(120209527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Movil Wave, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.409.

En date du 1^{er} juin 2012 toutes les parts sociales de la société Movil Wave ont été transférées à 2307521 Ontario Inc. Luxembourg Branch, 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B169578.

Luxembourg, le 13.12.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Movil Wave

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012162684/14.

(120215133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Mylan Luxembourg L1 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.673.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2918 du 14 décembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg L1 SCS

Signature

Référence de publication: 2012162685/14.

(120214216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Mylan Luxembourg L2 SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.672.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2912 du 14 décembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mylan Luxembourg L2 SCS

Signature

Référence de publication: 2012162686/14.

(120214215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

MD Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 9, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 146.737.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012162699/10.

(120214308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

MEGAMED, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 14, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 32.147.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012162700/10.

(120214307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Merinvest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.042.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 1^{er} mars 2012.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. de renouveler le Conseil d'Administration, comme suit:

- Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France) et demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 38, Avenue du X Septembre.

- Madame Sandrine PALMADE, née le 25 avril 1975 à Clamart (France) et demeurant à F-46090 Villesèque, Lieu-dit Trebaix.

- Monsieur Christophe MERIAUX, né le 21 février 1969 à Somain (France) et demeurant à F-46090 Villesèque, Lieu-dit Trebaix.

Leurs mandats d'administrateurs expireront le 1^{er} mars 2018.

2. de renouveler au poste de commissaire aux comptes:

- La société MPM International S.A., ayant son siège social à L-6916 Roodt-sur-Syre, 30 route de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69702.

Son mandat expirera le 1^{er} mars 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012162702/26.

(120214677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

MMOTC Productions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 167.408.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 05 décembre 2012 que:

1. Le siège social est transféré du 15-17 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg au 20 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, à compter du 30 avril 2012.

Pour extrait conforme,

Le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012162707/12.

(120214797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Moretti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 26A, Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 151.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012162709/10.

(120214132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.567.

Veillez noter que la dénomination du réviseur d'entreprise a changé et devient à présent Deloitte Audit, avec siège social au 560, Rue de Neudorf L - 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012162711/14.

(120214821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Moselle Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.541.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 2 octobre 2012, il a été décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2018.

- de renouveler le mandat de l'Alliance Révision SARL en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2012162712/19.

(120214973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

DNA33 Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 157.373.

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "DNA33 SERVICES S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157373, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 3 février 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christophe HAULET, administrateur de société, demeurant à B-1310 La Hulpe, 59, rue Emile Semal (Belgique), comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent quatre-vingtdix-huit mille trois cents euros (498.300,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à cinq cent trente et un mille trois cents euros (531.300,- EUR), par la création et l'émission de quarante-neuf mille huit cent trente (49.830) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10, EUR);

2. Souscription des quarante-neuf mille huit cent trente (49.830) actions nouvelles comme suit:

- Monsieur François-Xavier PAGE, administrateur de société, demeurant à B-1200 Bruxelles, 48/5 Avenue de Calabre (Belgique), 16.610 actions;

- Monsieur Gaëtan MONDET, administrateur de société, demeurant à B1785 Brussegem, 37 Dorpstraat, boîte 11 (Belgique), 16.610 actions; et

- Monsieur Christophe HAULET, administrateur de société, demeurant à B1310 La Hulpe, 59, rue Emile Semal (Belgique), 16.610 actions;

et libération intégrale par les souscripteurs prédits moyennant apport en nature de mille cinq cent quarante-cinq (1.545) actions, représentant 24,33% du capital social de "nGage Consulting International S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163076;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent; et

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cents euros (498.300,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à cinq cent trente et un mille trois cents euros (531.300,- EUR), par la création et l'émission de quarante-neuf mille huit cent trente (49.830) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Souscription et libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les quarante-neuf mille huit cent trente (49.830) nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

- seize mille six cent dix (16.610) actions par Monsieur François-Xavier PAGE, préqualifié (le "Souscripteur 1");
 - seize mille six cent dix (16.610) actions par Monsieur Gaëtan MONDET, préqualifié (le "Souscripteur 2"); et
 - seize mille six cent dix (16.610) actions par Monsieur Christophe HAULET, préqualifié (le "Souscripteur 3");
- et libérées entièrement par les souscripteurs prédits comme suit:

- pour le Souscripteur 1, par un apport en nature de cinq cent quinze (515) actions, représentant 8,11% du capital social de la société "nGage Consulting International S.A.", prédésignée;
- pour le Souscripteur 2, par un apport en nature de cinq cent quinze (515) actions, représentant 8,11% du capital social de la société "nGage Consulting International S.A.", prédésignée; et
- pour le Souscripteur 3, par un apport en nature de cinq cent quinze (515) actions, représentant 8,11% du capital social de la société "nGage Consulting International S.A.", prédésignée.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les prédits apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 13 novembre 2012, dressé par "TOP Audit", une société anonyme, avec siège social à L-2632 Findel, route de Trèves, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Tom PFEIFFER, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"On the basis of our diligences, no fact was carried to our attention which leads us to conclude that the total estimated value of the 1.545 shares of the Company nGage Consulting International S.A. contributed does not correspond at least to 498.300 €.

This report is produced solely for the purpose of reporting on the description and valuation of the contribution in kind as required by Article 26-1 of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies. It should not be used for any other purpose without our express written consent."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par une copie du registre des actions et d'une déclaration du conseil d'administration de la société "nGage Consulting International S.A." attestant le nombre actuel des actions et leur appartenance actuelle.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Les souscripteurs prédits déclarent:

- que toutes les actions sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que lesdites actions légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'ils sont, en leurs qualités d'apporteurs, les seuls propriétaires des actions apportées;
- que toutes formalités seront réalisées aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les quarante-neuf mille huit cent trente (49.830) actions nouvellement créées à chacun des souscripteurs comme mentionné ci-dessus.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** La capital social est fixé à cinq cent trente et un mille trois cents euros (531.300,- EUR), représenté par cinquante-trois mille cent trente (53.130) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HILGER, G. LANNERS, C. HAULET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2012. LAC/2012/55747. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158802/128.

(120210326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 décembre 2012

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. M. Ludovic TROGLIERO, administrateur de sociétés, né à Clichy-la-Garenne (France), le 8 juin 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MOVELE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012162713/16.

(120214621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

MR-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 138.011.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012162714/10.

(120214305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

N.V. Verizon Belgium Luxembourg S.A., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5326 Contern, 4AB, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 75.063.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 30 novembre 2012

Par décisions signées en date du 30 novembre 2012, le conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Jean-Marie Ferté, né le 30 mai 1950, à Ham-sur-Sambre, Belgique, et résidant au 22, Avenue des Bouleaux, B-1435 Mont-Saint-Guidert, Belgique, de son mandat de représentant permanent de la Succursale, et ce avec effet au 1^{er} novembre 2012.

2. Nomination en remplacement de Monsieur Peter Konings, né le 5 août 1964 à Louvain, Belgique, et résidant au 18, Bukestraat, B-1910 Kampenhout, Belgique, comme représentant permanent de la Succursale, avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce, pour une durée indéterminée.

3. Décision de déléguer à Monsieur Peter Konings les pouvoirs spéciaux de signature et de représentation de la Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Marie Eve Delpech

Le mandataire

Référence de publication: 2012162715/23.

(120214822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Nanna II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.889.

—
Les statuts coordonnés au 29 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012162716/12.

(120214867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

NaturService S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, Maison 54.

R.C.S. Luxembourg B 108.740.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162717/10.

(120214419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Naxos Capital Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.783.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012162719/13.

(120214936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Nexar Capital Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.334.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 30 novembre 2012

En date du 30 novembre 2012, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de renouveler les mandats des membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

* Monsieur Arié ASSAYAG, membre de catégorie B

* Monsieur Bernard KALFON, membre de catégorie B

* Monsieur Eric ATTIAS, membre de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Nexar Capital Group S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012162720/18.

(120214010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Niederborn-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.321.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012162721/10.

(120214304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Noahs Ark International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.526.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18.06.2010

1) Prorogation du mandat du commissaire aux comptes Treulux II - Deutsch Luxemburgische Revision und Treuhand S.A., RCS Luxembourg B 54459, avec siège à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, jusqu'à l'AGO de l'année 2016.

2) Prorogation des mandats des administrateurs Gerhard BECK et Mei Hua ZHANG jusqu'à l'AGO de l'année 2016.

3) Prorogation du mandat de l'administrateur délégué Mei Hua ZHANG jusqu'à l'AGO de l'année 2016.

4) Constat de la fin du mandat de l'administrateur Guillaume RAUCHS à l'AGO de 2010.

5) Nomination comme nouvel administrateur de Monsieur Hans KAPPES, Wirtschaftsprüfer., né le 01.03.1949 à Trier (Deutschland), demeurant à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, jusqu'à l'AGO de l'année 2016.

Dont acte.

Référence de publication: 2012162722/16.

(120214268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Amizmiz Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.962.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.575; et

- AERIUM ATLAS MANAGEMENT – CIA (anciennement COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.680.

Toutes deux ici représentées par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- qu'AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l. et AERIUM ATLAS MANAGEMENT – CIA, précitées sont les seuls associés actuels (les Associés) de AMIZMIZ LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.962 (la Société), constituée par acte reçu par le notaire instrumentant le 6 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2523 du 15 octobre 2008; et

- que le capital social actuel de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, les Associés, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions prises à l'unanimité suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Version française:

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

Pouvoirs

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 novembre 2012. LAC / 2012 / 56613. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158075/64.

(120209151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Lux e-shelter, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 897.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.692.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 septembre 2012

En date du 26 septembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de modifier le mandat de Monsieur Marc ELVINGER, gérant B de la Société, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Charles Joseph BRUCATO, associé, né le 1^{er} octobre 1973 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique résidant professionnellement à l'adresse suivante: 111 Huntington Avenue, 30th Floor, Boston MA 02199, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Ingrid MOINET, directeur, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Fabian SIRES, gérant senior, né le 27 septembre 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Nicolas MASSARD, gérant A
- Monsieur Marc ELVINGER, gérant A
- Monsieur Charles Joseph BRUCATO, gérant A
- Madame Ingrid MOINET, gérant B
- Monsieur Fabian SIRES, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

LUX E-SHELTER

Signature

Référence de publication: 2012158980/31.

(120209615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

NCS Europe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 136.294.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 05 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 15 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Roger ARRENSDORFF en date du 14 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 798 du 22 avril 2011

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012162730/13.

(120214840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012.